



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-146

Spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité Familles et Aînés

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2017, ses membres ont adopté le règlement numéro 2017-146;

QUE l'objet de ce règlement vise à établir des modalités liées au bon fonctionnement du Comité Familles et Aînés;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville au 3, chemin de Hatley, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi entre 9h00 et 16h00;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Compton, ce 10^{ième} jour du mois d'août 2017

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier